

**Commune de Levie**

**N° 2024-029**

**Conseil Municipal - Séance du 14 juin 2024**

**Délibération n° 2024-029**

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LEVIE**

Nombre de membres afférents au conseil : 15

En exercice : 14

Qui ont pris part à la délibération : 12

**Date de la convocation** : 10/06/2024

**Date d'affichage** : 19/06/2024

**Objet de la délibération** : Délibération adoptant le plan de financement de la réfection d'un escalier en pierres desservant les quartiers du Pantanu et de l'Insuritu

**SEANCE DU 14 JUIN 2024**

L'an deux mil vingt quatre

Et le quatorze juin

A 17 heures, le Conseil Municipal de la Commune de LEVIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de M. de LANFRANCHI Alexandre, Maire.

**Etaient présents** : de LANFRANCHI Alexandre ; de LANFRANCHI Jean Marc ; LUCIANI Maria Lisa ; DUFOUR Josée ; CUCCHI-FRESI Françoise ; PEDINIELLI Pierre ; ROCCA SERRA LIAUTAUD Marie Louise ; DERUDAS Denis ; de LANFRANCHI Emmanuelle ;

**Etaient absents** : VALLI François ; de PERETTI Don Napoléon (en visio) ;

**Ont donné pouvoir** : MAESTRATI Jean-Napoléon a donné pouvoir à de LANFRANCHI Jean-Marc ; SERENI Jacques a donné pouvoir à PEDINIELLI Pierre ; MONDOLONI Antoine a donné pouvoir à DERUDAS Denis ;

Maria Lisa LUCIANI a été nommée secrétaire.

M. le Maire rappelle au conseil municipal que l'escalier desservant les quartiers du Pantanu et de l'Insuritu a été dégradé par les travaux successifs réalisés par la commune et le SIVU (réseaux d'eau et d'assainissement) d'une part, et par le Syndicat d'Energie 2A (enfouissement des lignes électriques) d'autre part. Cet escalier, partie intégrante du domaine public communal, ne sera plus concerné par les futurs travaux et peut donc faire l'objet d'une réfection.

Le service technique communal, sur la base d'anciennes estimations et de devis concernant le même projet, a réalisé une estimation des coûts des travaux liés à sa réfection pour un montant de 46 806 euros HT (51 486,60 € TTC).

M. le Maire rappelle au conseil que la commune dispose toujours d'un reliquat de dotation quinquennale à engager avant fin juin 2024. Ainsi, il est proposé d'autoriser M.

le Maire à solliciter une subvention auprès de la Collectivité de Corse via la dotation quinquennale communale, et à effectuer toutes les démarches nécessaires relatives à cette opération, qui respecte le plan de financement suivant :

Financeurs	Participation	Montant HT (en €)
Collectivité de Corse (dotation quinquennale)	70 %	32 764, 20
Commune (autofinancement)	30 %	14 041, 80
	<b>Total travaux</b>	<b>46 806,00</b>

**Le Conseil Municipal**

**Où cet exposé**

**Et après en avoir délibéré**

A l'unanimité ;

Adopte le plan de financement proposé ;

Autorise le Maire à solliciter un financement auprès de la Collectivité de Corse via la dotation quinquennale ;

Autorise le Maire à entreprendre toutes les démarches et à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

La secrétaire de séance  
Maria Lisa LUCIANI

*Maria-Lisa LUCIANI*  
*Luciani*

Le Maire,  
Alexandre de LANFRANCHI

